

Le départ manqué de la « Monique »

VILDÉ Boris, attaché au réseau "Musée de l'Homme", possède une villa à Trégastel (Côtes-du-Nord). Il est en repérage et recherche des contacts dans le Finistère pour trouver des passages vers l'Angleterre de jeunes en provenance de Paris.

17 septembre 1940 : DIZERBO Auguste, pharmacien-chimiste à l'hôpital maritime à Brest reçoit la visite de VILDÉ qui lui était envoyé par WAQUET Henri, archiviste en chef du département à Quimper.

Sont sollicités le libraire-éditeur LE GOAZIOU Adolphe à Quimper, l'architecte CHABAL Gaston de Brest, le docteur JACQUIN Louis de Crozon, le docteur VOURCH de Plomodiern... avec l'espoir que ceux-ci leur indiqueront le nom d'un pêcheur susceptible de les mener en Angleterre. Recherches menées sans succès à Concarneau, Plozévet, Douarnenez... La méfiance est de mise.

24 ou 25 décembre 1940 : l'avocat parisien WEIL-CURIEL André lui aussi du réseau "Musée de l'Homme" se présente au domicile de DIZERBO en compagnie de ENGELMANN Philippe et de GAVEAU Albert qui devait trahir par la suite.

SALAÛN François, patron-pêcheur à Camaret

Finalement, rencontre avec le propriétaire du thonier la "Monique" qui accepte et prend 4000 frs par tête.

Un accord est déjà effectué avec le groupe d'évasion "Bocq-Adam", qui a ses ramifications en Loire-Inférieure, souhaitant faire passer, en même temps que des renseignements, un groupe d'une vingtaine de jeunes Nantais, et d'autres encore, désireux de rejoindre les rangs de la France libre. Mal lui en pris !

31 décembre 1940 : le navire devait appareiller de Camaret dans la nuit, soit disant faire de la glace à Douarnenez et où la surveillance allemande paraissait moins sérieuse, mais report pour des raisons techniques.

4 janvier 1941 : alerté, dès l'accostage à Douarnenez un important dispositif attend à quai. Une fouille à bord de la Geheime Feldpolizei (G.F.P.) renforcée de la Gast (douane allemande) découvre les bagages que ceux du "Musée de l'homme" ont laissé dans la cale avec pas mal de choses, révolvers...

BOCQ et ADAM et l'équipage présent à bord sont arrêtés et débouche sur une cascade d'arrestations. Quelques Nantais sont arrêtés, d'autres se sont faufilés dans le cortège d'un enterrement et parviennent à franchir les barrages...

Transferts pour interrogatoire et passage à tabac à l'antenne Abwehr de Kerinou à Brest, puis à la forteresse de Pontaniou, au soir du 5 janvier.

Ceux du "Musée de l'Homme" parviennent à s'échapper.

15 janvier 1941 : BOCQ et ADAM parviendront à s'enfuir de la prison de Pontaniou grâce au sensationnel concours de COSTARD Louis détenu dans la même cellule pour une autre affaire.

SALAÛN François, né le 4 décembre 1907 à Camaret-sur-Mer, père de quatre petits enfants âgés de 7 ans à 10 mois, refusera de s'évader, ainsi que son matelot mécanicien, car il craignait que son équipage en pâtisse et teint à assumer sa responsabilité jusqu'au bout. Il décédera le 6 mars 1945 à Siegburg (Allemagne).

Les procès

12 avril 1941 : quinze sont traduits devant le Tribunal militaire de Brest. Condamnés à mort, le patron et un matelot, voient leurs peines commuées en dix ans de travaux forcés et à six ans de réclusion pour 12 jeunes Nantais.

31 janvier 1941 : arrestation de DIZERBO Auguste, dont son adresse avait été retrouvée dans une poche de SALAÛN. Incarcération à Pontaniou, condamné le 11 juillet 1941 par le Tribunal militaire de Quimper aux travaux forcés à perpétuité.

23 avril 1941 : arrestation de WAQUET Henri à son bureau d'archiviste. Il écopera de 10 ans de travaux forcés.

2 avril 1942 : un deuxième jugement mené par le Tribunal du Grand Paris du juge ROSKOTHEN Ernst, celui-là même qui avait condamné à mort le 23 février 1942 VILDÉ et six autres dirigeants parisiens du réseau du "Musée de l'Homme". L'exécution de trois femmes fut suspendue et leur peine commuée en travaux forcés à perpétuité. Les Allemands ne fusillant pas les femmes sur le territoire français.

ROSKOTHEN dont les qualités humaines et l'indulgence ont été vantées et appréciées par les condamnés eux-mêmes, allègera la peine de DIZERBO à deux mois de prison pour "infraction au régime des postes". WAQUET acquitté.

L'indicateur GAVEAU à la solde du capitaine SS DCERING, section IV à Paris

Replié en Allemagne au moment de la Libération, il devint instructeur dans une école de sabotage qui forme des commandos susceptibles d'être infiltrés en France et d'opérer à l'arrière des lignes alliées.

Revenu peu après en France, il a été arrêté en novembre 1945 à Tournay (Orne) où il s'était fait embaucher comme comptable.

5 novembre 1949 : condamné par la Cour de Justice de la Seine aux travaux forcés à perpétuité.

23 novembre 1953 : par un décret de cette peine a été commuée en 20 ans de travaux forcés. Peu après, il bénéficie d'une libération anticipée...

Sources :

"La Bretagne dans la guerre" - Le départ manqué de la « Monique », Le Boterf Hervé, Éditions France-Empire, tome 2, 1970 (pages 22 à 32 + annexe liste des passagers qui devaient prendre place à bord le 4 janvier 1941).

BRINON listes, SHD Vincennes GR 22 P 3083 (2 documents).

Évasion de la prison de Pontaniou menée par COSTARD Louis, "Clandestins de l'Iroise", Pichavant René, tome 1, pages 232-249, avec croquis...

Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine, Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, cote 72AJ/123 - Finistère A VII/19 :

- Rapport d'activité dans la Résistance de DIZERBO Auguste (8 documents).

- Rapport d'activité dans la Résistance de WAQUET Henri, archiviste en chef du département à Quimper (1 document).

- Compte-rendu des événements qui se sont déroulés dans les parties de Camaret par l'administrateur de l'Inscription Maritime BELINGARD, chef du quartier de Camaret (14 documents).

Évasion de BOCQ et ADAM grâce à COSTARD Louis de Pontaniou :

<https://www.facebook.com/.../a.54149357.../1110493919099051/>

Qui est le juge ROSKOTHEN Ernst appelé comme... témoin libre en 1949 au procès de GAVEAU Marcel, dénonciateur des résistants du "Musée de l'Homme" ? :



Le départ manqué de la « Monique ».



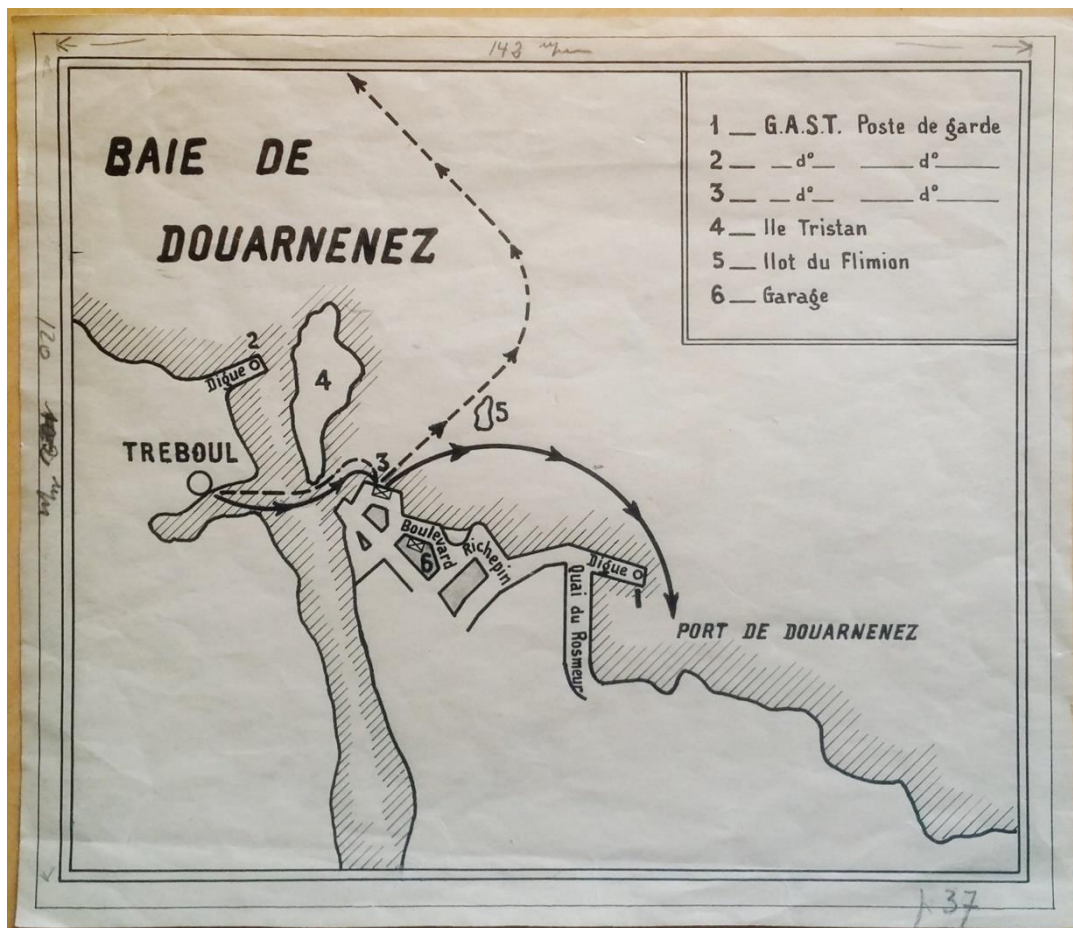
François Salaün.

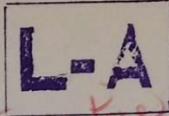


Paul Bocq.



Henri Adam.





QUIMPER, le 3 Mai 1941

15311

B. 7/22
AHC

21

Furustue

Les citoyens français ci-après désignés sont condamnés à mort :

- 12 X Olivier BIDAN, né le 28 Mai 1922 à SEGRE, Horloger, demeurant à NANTES, Rue Charles Monselet N° 2, actuellement à la maison d'arrêt de BREST.
- X Michel DAVID, né le 1° Mars 1918 à NANTES, Serrurier demeurant à NANTES, 53 Rue de Bel Air, actuellement à la maison d'arrêt de BREST.
- X Pierre Henri LANDAIS, né le 22 Juin 1921, Mécanicien, demeurant à NANTES, 4 Rue Charles Brunellire, actuellement à la maison d'arrêt de BREST.
- X Jean Arthur Edouard VAILLAND, né le 28 Février 1921, à AMIENS, ouvrier, demeurant à NANTES Cité Barrettes N° 8, actuellement à la maison d'arrêt de BREST.
- X René BAY, né le 12 Janvier 1922 à NANTES, Chaudronnier, demeurant à NANTES, 12 Cité Barrettes, actuellement à la maison d'arrêt de BREST.
- X Georges RIOCHET, né le 12 Juin 1921, à CARQUEFOU, ouvrier Agricole, demeurant à CARQUEFOU, Bois St Lis, actuellement à la maison d'arrêt de BREST.
- X Maurice MAURY, né le 23 Août 1921 à NANTES, Bijoutier, demeurant à NANTES, Avenue Maline, actuellement à la maison d'arrêt de BREST.
- X Eugène MENAGER, né le 22 Janvier 1920 à NANTES, Boucher, demeurant à NANTES, Rue Paul Bellamy, 69 - actuellement à la maison d'arrêt de BREST.
- X Marcel POTTIER, né le 7 Novembre 1920, Peintre, demeurant à NANTES N° 14 Rue Fontaine Deubarbin, actuellement à la maison d'arrêt de BREST.
- X Raoul RIVIERE, né le 19 Avril 1921, à LUCORN, Boucher, demeurant à NANTES, 23 Boulevard Amiral Courbet, actuellement à la maison d'arrêt de BREST.
- X Emile LEROUX, né le 26 Octobre 1920, Cordonnier, demeurant à NANTES, 8 Avenue Albert Dory, actuellement à la maison d'arrêt de BREST.
- Jean BROCHARD, Etudiant, né le 19 Janvier 1921 à CALAIS, demeurant à NANTES, 7 Rue Guépin, actuellement à la Maison d'arrêt de BREST.

~~Landais~~ Landais français a été condamné à mort, sa sœur P. Henri à une peine de prison

CABINET DU PREFET



Quimper, le 3 Mai 1941.

LE PREFET DU FINISTÈRE,

À Monsieur le PREFET INGRAND,
Représentant Monsieur le Ministre
de l'INTERIEUR
dans les Territoires Occupés,
127, rue de Grenelle - PARIS.

1/3
(Kerrien)
(Brest)
- P.P. -
J'ai le devoir de vous demander de vouloir bien intervenir en faveur des douze jeunes gens dont la liste est ci-jointe qui, à l'audience du 29 Avril dernier, ont été condamnés à mort par le Tribunal Militaire de Brest.

A la différence des six jeunes gens de LANNION condamnés à la même peine par ce tribunal dans sa séance du 12 Avril, les intéressés n'auraient pas été convaincus d'espionnage. Ils seraient seulement coupables de s'être laissé entraîner à une tentative d'embarquement pour l'Angleterre à l'instigation d'agents recruteurs actuellement en fuite.

Au moment où, par la circulaire ci-jointe je me fais un devoir de transmettre à MM. les Maires du Finistère les instructions du Cabinet de Monsieur le Maréchal PÉTAIN, Chef de l'Etat Français mettant nos jeunes gens en garde contre des entraînements irréfléchis, je me permets de solliciter votre haute intervention en faveur de douze d'entre eux dont l'âge et l'attitude appellent l'indulgence. Je ne veux pas douter qu'avertis par les conséquences de leur égarement ils ne se montrent, à l'avenir, dignes de la sollicitude du Gouvernement Français à leur égard.

LE PREFET,

150149

vous averties en Avril 41 (Fiches de Prison) 15311

1) Patron pêcheur SALAUN, François, condamné à mort le 30 avril 1941 par tribunal Militaire siégeant à Brest, commué en 10 ans de travaux forcés.

2) Matelot LEON, Henri, de Camaret / condamné à 10 ans travaux forcés, même date, même tribunal.

3) 12 jeunes gens de Brestes
condamnés à mort, même date, même tribunal

X RAY, René X	-peine commuée en 6 ans de réclusion
X BIDAIS, Olivier X	-peine commuée en 6 ans et 2 mois de réclusion.
X BROCHARD, Jean X	-peine commuée en 6 ans de réclusion.
X DAVID, Michel X	-
X LAUNAY, François X	-
X LEROUX, Emile X	-
X MAURY, Maurice X	-
X TROGER, Eugène X	-
X POTIER, Marcel X	-
X RICHIER, Georges X	-
X RIVIERE, Raoul X	-
X VAILLANT, Jean X	-

4) Pierre Henri LAMBAIS / -condamné à peine de prison. Inconnue commuée en deux ans de prison.

pour tentative d'embarquement à DOUARRENE, pour l'Angleterre.

-i-i-i-i-i-

ANNEXE N° 1

Liste des passagers qui devaient prendre place à bord de la « Monique » à Douarnenez le 4 janvier 1941

a) Etat-major

- 1) Lieutenant Bocq (chef du réseau).
 - 2) Henri Adam (chef de groupe).
 - 3) Maurice Tattevin
 - 4) M^{me} Bondu
- } agents de liaison.

b) Volontaires pour les F.F.L.

- 1) François d'Abancourt.
- 2) René Bay.
- 3) Olivier Bidan.
- 4) Albert David.
- 5) L. Fontaine.
- 6) Francis Landais.
- 7) Henri Landais.

- 8) Maurice Lebrun.
- 9) Emile Leroux.
- 10) Maurice Maury.
- 11) Eugène Ménager.
- 12) Pol Michaud.
- 13) Jean Mozul.
- 14) Marcel Pottier.
- 15) Georges Riochet.
- 16) Raoul Rivière.
- 17) Jean Vaillant.
- 18) Venance.

c) Passagers étrangers au réseau Bocq-Adam

- 19) M^e Weil-Curiel.
- 20) Engelmann, assistant de M^e Weil-Curiel.
- 21) Roger Lefebvre, agent de I.S.
et
trois prisonniers français évadés de l'hôpital de Quimper.

**

L'équipage entier de la *Monique*, ayant pour patron François Salaün, fut relâché après deux mois de détention.

Finistère SECRETARIAT D'ETAT A LA MARINE ET AUX COLONIES ----- DIRECTION DE SAINT-SERVAN ----- Quartier de CAMARET -----		JOURNAL de GUERRE ----- du QUARTIER de CAMARET	
2° SERIE du 25 JUIN 1940 au 1 ^{er} JANVIER 1943			
TEXTE du JOURNAL		OBSERVATIONS et REFERENCES	
5 JANVIER 1941 : Arrestation à Douarnenez par les Autorités allemandes de tout l'équipage du dundee "MONIQUE" patron SALAUN, accusé de se livrer à des transports de passagers en Angleterre.		Archives	
30 AVRIL : Condamnation à mort du patron SALAUN du dundee "LA MONIQUE" par le Conseil de guerre allemand de Brest. Démarche de plusieurs membres de la famille auprès du Chef du quartier pour le prier d'intervenir d'une manière ou d'une autre. Cet officier se rend le lendemain matin 3 mai à Brest et demande à être reçu par le Capitaine de Vaisseau LE NORMAND, Cdt de la Marine française à Brest et lui expose le cas du patron SALAUN. Les autorités allemandes saisies de cette démarche le prient de leur adresser un rapport. En attendant, ces Autorités prennent l'engagement du sursoir à l'exécution de la sentence jusqu'à ce que ledit rapport soit déposé entre les mains du Général Cdt la Plade de QUIMPER. Accompagné du Lieutenant de Vaisseau METZ, le Chef du quartier de CAMARET se rend d'urgence en voiture à la Préfecture du Finistère où ils sont reçus par le Préfet GEORGES qui de son côté tentera une action près des Autorités allemandes, puis dans le même après-midi ils sont reçus par un aide de camp du Feldkommandant entre les mains duquel le rapport est déposé et transmis sur le champ à son Chef.		Souvenirs de l'Administrateur ROBIN Chef du quartier	
31 MAI : Le tribunal de la Feldkommandantur fait connaître que la peine de mort du patron SALAUN est commuée en une peine de détention de 10 ans. Le patron SALAUN n'est pas dans cette affaire le seul responsable. Le Maire de CAMARET, en la personne de son Secrétaire a favorisé l'embarquement de passagers "douteux" à bord de la "MONIQUE" en leur délivrant une autorisation d'embarquer, alors que cette pièce n'aurait dû être délivrée que par l'I.M. qui d'ailleurs en la circonstance ne fut pas consultée, mais seulement informée quand les choses se gâtèrent.		Archives	Souvenirs de l'Administrateur ROBIN Chef du quartier (après enquête)

Finistère AVII 10

RESEAU HAUT VILLE

Rapport d'activité d'Henri WAQUET, né le 4 mars 1887,
Archiviste en chef du Finistère, ancien membre de l'École
Française de Rome, 79 rue de Douarnenez - QUIMPER

Remis à Mlle Oudin le 22 octobre 1945.

-:-:-:-

Le 17 septembre 1940 je reçus la visite de
BORIS VILLE, venu me trouver avec une lettre de recommandation de son beau-
père M. Ferdinand LOT pour des raisons d'études. Après avoir traité de l'ob-
jet de sa visite nous causâmes des événements. Nous nous trouvâmes en accord
complet de sentiments. Comme il s'informait des ressources que pouvait offrir
la région de QUIMPER pour passer en Angleterre, je lui indiquai comme étant
sans doute en mesure de le renseigner M. Auguste DIZERBO, de Crozon, Pharmacien
à Quimper, pharmacien de réserve de la marine, dont je venais de lui parler
comme d'un des meilleurs habitués des archives départementales. Je lui remis un
mot de recommandation pour M. DIZERBO qui resta en relation avec lui.

BORIS VILLE ne m'a rien demandé ensuite. Je rece-
vais, sans savoir qu'elles venaient de lui, des feuilles clandestines de la Ré-
sistance que je faisais circuler. M. DIZERBO fut arrêté en Janvier 41 à la suite
de l'échec d'un départ pour l'Angleterre. Trois mois après, le mercredi 23 avril,
je fus arrêté moi-même, à mon bureau d'archiviste, par un agent de la Gestapo
venu spécialement de Rennes pour me chercher. Au cours de cette première déten-
tion qui dura 22 jours cet agent m'interrogea 3 fois. Mes réponses ne lui ayant
rien fourni qu'il jugeât bon de retenir, je fus libéré; mais je me rendais comp-
te que je demeurais suspect. Je l'étais dès avant la guerre comme adversaire ac-
tif des thèses séparatistes bretonnes et comme chef du centre d'information à
l'intérieur dans les départements du Finistère. Je l'étais depuis l'occupation
comme Gaulliste. Vingt jours après ma libération, les autorités allemandes pres-
crivirent au Préfet de me faire donner un successeur aux Archives. Le 6 Juillet
j'étais convoqué devant le Tribunal militaire siégeant à Quimper sous prétexte
de porter "un simple témoignage" dans l'affaire DIZERBO, en réalité comme inculpé.

Je sortis du tribunal pour être conduit à la pris-
on de Quimper, condamné à 10 ans de réclusion. Entrepris avec insistance sur la
question du gaullisme, j'avais déclaré que j'admira "le geste du Général de
Gaulle". Dès lors le fonds de l'affaire comptait peu pour moi. Le tribunal esti-
mait n'avoir pas besoin de preuve. Mais l'agent de la Gestapo qui m'avait relâ-
ché avait reçu un ordre du Président. Pour lui c'était grave. Il semble avoir
tenu à se justifier.

Ma condamnation, portée à la connaissance du tri-
bunal supérieur, resta en suspens tout l'hiver, la décision définitive ne devant
intervenir qu'après le règlement de l'affaire VILLE. Finalement le premier juge-
ment ayant été cassé au début de Mars, j'ai été acquitté le 2 Avril par le tri-
bunal du "Grand Paris".

Les 9 mois et 16 jours que j'avais passés en prison
parurent suffisants pour mon gaullisme dont l'activité pratique, confinée dans
la propagande, était inconnue de la Gestapo. Mais mon départ du Finistère res-
tait imposé. Je dus partir pour la Dordogne à la fin de mai 1943. En sept. 43 je
vins passer un congé de 21 jours à Quimper, que ma famille n'avait pas quitté.
J'y ai été, paraît-il, filé par la police allemande depuis mon arrivée jusqu'à
mon départ.

Novembre 1944.

J'ai repris mon service dans le Finistère le 13

Citation à
l'Ordre de l'Armée
en faveur de :

COSTARD. Louis

Chargé de mission de 3^e Cl d'ins allant
et d'une audace au dessus de tout éloge

Chargé de la réception des évadés en provenance
du réseau Le Dantec, organisé par le groupe BOCQ
Adam. (Maison de l'Homme) après les évadés de
Brest a effectué deux liaisons avec cette ville
malgré sa condamnation à mort par contumace.

A tenté de s'emparer du Chalutier "Pellou"
pour faire passer 14 évadés vers les F.P.L.

Arresté une 2^e fois, condamné à 3 ans de
prison, s'est évadé au bout de 4 mois
est retourné à Brest et y a participé à
plusieurs sabotages et attaques.

A participé à la libération de Brest
avec les F.P.I.

Cette citation donne droit au port de la Croix
de Guerre avec palmes et à la Médaille de la Résistance.

Fait à Nantes le 13/3/48

Le Capitaine de Réserve Coloniale BOCQ. Paul
Chargé de mission de l'Unité de F.P.C.
Réseau Maison de l'Homme.

[Signature]

AVIS

a nouveau
le 2/2/50
et le 3/2/50

Transmis à la Commandant Esthon, chef de mission de l'Unité de F.P.C.
Maison de l'Homme
General Directeur du Centre de Nantes

Décision

[Signature]
[Signature]
[Signature]

